

Séance du 20 juin 2017

Présidence Mme Maria Guichard

En ce deuxième conseil de l'année, la présidente salue :

Monsieur le syndic,
Madame la municipale, Messieurs les municipaux,
Mesdames et Messieurs les conseillers,
M. Gérard Chollet, boursier communal
Mesdames et Messieurs du public et de la presse

▪ Ouverture de la séance

La présidente déclare la séance ouverte à 19h02

▪ Appel

La secrétaire lit la liste des membres du conseil qui se sont excusés :

Membres excusés : André Jean-François
Christinet Jérôme
Magnenat Benjamin
Pochelon Jocelyn
Trarieux Christian

Membres non-excuses Loïc Eichenberger
Greppin Maurice

La secrétaire procède ensuite à l'appel nominal des membres du conseil régulièrement assermentés :

43 membres présents
2 membres non excusés

▪ Quorum

Le nombre de conseillers élus assermentés étant de 50
Le nombre de conseillers nécessaires pour le quorum est de 26
Le nombre de conseillers présents est de 43
Le nombre de conseillers participant au vote à main levée est de 42

Le quorum étant atteint, la présidente déclare que le conseil peut valablement délibérer selon l'article 53 du RC

La présidente ne participe au vote que pour départager celui-ci, selon les articles 29 et 79 al.10 du RC

La présidente a reçu une demande de modification ce jour de la part M. Yves De Garrini concernant le PV du 28 mars. Elle en fait la lecture et confirme à M. De Garrini qu'il sera tenu compte de sa demande et que sa lettre sera jointe au prochain PV.

Une remarque concernant la page 4, où il manque un intitulé.

Il y a eu un certain nombre de problèmes tant dans l'ordre du jour qui a dû être renvoyé, que dans les documents transmis (problèmes de photocopieuse) et pour lesquels il manquait un certain

nombre de pages. Si personne n'a d'autres remarques, nous allons procéder à l'approbation du procès-verbal de la séance du 28 mars 2017.

La présidente donne la parole à M. Beux

M. Beux

Nous devons approuver un PV qui va être modifié par la suite ?

La présidente répond que c'est la raison pour laquelle elle demande s'il y a d'autres modifications que celles mentionnées et dont il sera tenu compte.

- La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt la discussion et passe au vote relatif à l'approbation du procès-verbal de la séance du 28 mars 2017, tenant compte des modifications demandées par M. De Garrini et de la remarque concernant la p. 4

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

D'approuver le PV du 28 mars 2017, tel que modifié :

- **Accepté par :** **37 voix pour**
 - **- voix contre**
 - **5 abstentions**
- **Correspondance concernant le conseil communal et information du bureau de la présidente**

Information de la présidente :

La présidente remercie tout son bureau pour l'année de travail écoulé, en particulier lors des votations (1^{er} tour), remerciements également à l'équipe qui s'est rendue disponible à chaque fois qu'elle a été appelée pour aider. Les prochaines votations auront lieu le 24 septembre.

Concernant la « Rétro-moto internationale » qui s'est déroulée le 17 juin, M. Georges Chatelain dira quelques mots en fin de conseil.

Le 3 mai, vous aviez reçu une invitation aux portes ouvertes de l'ACP à Trélex, env. 88 % des conseillers ont répondu et une quinzaine s'y sont rendus. Nous entendrons des commentaires à ce sujet en fin de conseil, si le temps nous le permet.

Nous avons reçu la démission du conseil de Mme Francine Lang, qui pour des raisons tant personnelles que professionnelles, n'aura plus assez de temps pour le conseil. Nous la remercions pour tout le travail qu'elle a effectué dans ce conseil durant plusieurs législatures. Nous avons dans les « viennent ensuite » Mme Glaus qui a quitté La Cure, M. Fernand Veluz qui a souhaité se mettre en fin de liste. C'est donc M. Olivier Krähenbühl qui remplacera Mme Francine Lang.

- **Information de la municipalité (sans discussion, ni vote)**

La présidente passe la parole à M. Pierre Graber

M. Pierre Graber, syndic

M. le syndic souhaite la bienvenue et salue l'ensemble de l'assistance.

Je remercie l'ensemble de la municipalité, qui après une année de travail acharné, va vous présenter ce soir les préavis couvrant l'ensemble de notre plan d'investissement pour la législature, avec le projet le plus important qui sera voté ce soir et qui nous tient à cœur : l'école.

Nous avons également le projet du parking de la Givrine. Nous l'attendions depuis 50 ans et s'il est accepté ce soir, il pourra démarrer, puisqu'il est également prêt au niveau du conseil régional. Nous avons également l'ancienne poste à rénover, qui nous permettra d'offrir des locaux sociaux à la population.

Et pour cet hiver, une patinoire. Certes ce n'est pas la grande que nous attendions au cœur du Vallon, mais elle contribuera à l'animation dans le village cet hiver.

La présidente remercie M. Pierre Graber et donne la parole à Mme Françoise Samuel

Mme Françoise Samuel, municipale

Mme Françoise Samuel salue l'assistance et présente les prochaines manifestations

Manifestations

- 25 juin : Desti'lac : course de St-Cergue à Prangins en VTT, course à pied, trottinettes et bouées
- 1^{er} août : Fête nationale. Nous espérons vous y voir nombreux
- 12 août : Fête de la mi été et des Bergers
- 16 septembre : Table au bistrot, organisée par ProSenectute au café du Jura, date spéciale dans le cadre de la semaine du goût. Sinon certains mercredis, les tables au bistrot y seront organisées, avec le plat du jour à CHF 19.-, café ou dessert compris, plus d'infos sur tableresto@bluewin.ch
- 23 septembre : Course LG Trail. Course à pied reliant Lausanne à Genève
- 30 septembre : 30^{ème} désalpe

Tour du pays de Vaud : les employés communaux ont fortement travaillé dessus, sous la houlette de M. Gérald Chollet. Tout s'est très bien passé et les sociétés locales ont bien joué le jeu.

La « Rétro-moto internationale » : nous remercions M. Georges Chatelain pour ce très bel évènement

Eusebio Bochons : habitant de St-Cergue, a réussi son défi de faire le tour de Suisse en course à pied pour récolter des fonds pour la ligue contre le cancer. Nous avons profité d'une halte dans notre village pour organiser un apéro et lui remettre une enveloppe de la part des commerçants et de la municipalité, avant qu'il ne boucle son tour à la Clinique de Genolier, qui l'a soigné lors de son cancer.

Bilan de la saison de ski : comme vous vous en doutez, celle-ci n'a pas été bonne. Nous avons eu une perte au budget de fonctionnement de CHF 29'000.-. Mais nous n'allons verser que CHF 20'000.-, somme correspondant à la caution pour laquelle nous sommes engagés.

La présidente remercie Mme Françoise Samuel et donne la parole à M. Laurent Mathez

M. Laurent Mathez, municipal

M. Laurent Mathez salue l'assistance.

Nous avons placé des panneaux de signalisation sur la route d'Arzier, où le 50 km/h a été déplacé, ce qui engendre moins de bruit dans les quartiers avoisinants. Nous avons également réduit la vitesse à 50 km/h vers la déchèterie et à Guinfard.

La présidente remercie M. Laurent Mathez et donne la parole à M. Dominique Gafner

M. Dominique Gafner, municipal

Notre nouvelle installation pour la fourniture de l'eau et stockage est terminée. Nous devons encore faire une concertation avec Trélex.

Nous arriverons à un déficit de CHF 80'000.- à CHF 100'000.-. Ceci est dû à des travaux/installations que nous avons faits et qui n'avaient pas été prévus. Mais une partie de ce déficit sera absorbé par le retour de l'ECA pour ces ouvrages.

La présidente remercie M. Dominique Gafner et passe à l'acceptation de l'ordre du jour

▪ **Approbation de l'ordre du jour**

La présidente ouvre la discussion sur l'ordre du jour et demande à corriger le libellé du préavis N° 08/2017 en supprimant la phrase de l'intitulé « à mettre au budget de fonctionnement des années 2018 à 2020 »

La parole n'étant pas demandée, la présidente clôt la discussion et passe à l'approbation de l'ordre du jour tel que présenté et tenant compte de la correction demandée pour le préavis n° 08/2017

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE :

D'approuver l'ordre du jour :

- | | |
|------------------------|---------------------|
| • Accepté par : | 41 voix pour |
| • | - voix contre |
| • | 1 abstention |

▪ **Point n° 1 de l'ordre du jour**

Election du bureau et des suppléants

J'ai annoncé il y a plusieurs mois à la municipalité ainsi qu'à tous les présidents de nos commissions que je ne souhaitais pas me représenter au poste de présidente, pour des raisons professionnelles, étant très chargée pendant les temps à venir, je préfère démissionner et laisser ma place à quelqu'un d'autre.

La discussion est donc ouverte pour l'élection d'un/e nouveau/elle président/e

M. Odermatt propose, Mme Amandine Lohri, qui est actuellement la vice-présidente. Elle a présidé une fois notre conseil et s'est montrée efficace et brillante. Par ses compétences et son calme, elle fait avancer les travaux, lorsque nous nous retrouvons au bureau les dimanches de votations fédérales ou cantonales. Pour toutes ses raisons, je vous propose la candidature de Mme Amandine Lohri.

Mme Amandine Lohri remercie M. Gerhard Odermatt pour son discours et accepte d'être proposée au poste de présidente.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion et passe au vote

Mme Amandine Lohri est élue par applaudissements

La présidente ouvre la discussion pour l'élection d'un/e nouveau/elle vice-président/e

Personne pour l'instant n'est proposé, nous reviendrons sur cette élection lors du prochain conseil.

La secrétaire Mme Maria-José Hautier étant élue pour la durée de la législature, nous passons à l'élection du/de la vice-secrétaire. Le poste est actuellement occupé par M. Jocelyn Pochelon,

absent ce soir, et qui est à nouveau candidat. La présidente le présente officiellement. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il se présenter ? Personne ne se présente. De ce fait,

M. Jocelyn Pochelon est élu par applaudissements

La présidente ouvre la discussion pour l'élection des scrutateurs. Actuellement, nous avons Mme Murielle Jelk, qui souhaite se représenter et M. Jean-Jacques Moser, qui ne le souhaite pas.

La présidente propose donc Mme Murielle Jelk, qui accepte.

Mme Murielle Jelk propose Mme Lucette Chatelain, actuellement scrutatrice suppléante, qui accepte.

Mmes Murielle Jelk et Lucette Chatelain sont élues par applaudissements

La présidente ouvre la discussion pour l'élection des scrutateurs suppléants.

Mme Colette Nicolas Petermandl, actuellement scrutatrice suppléante, se représente.

Mme Murielle Jelk propose Mme Maryclaude Odermatt, qui accepte.

Mmes Colette Nicolas Petermandl et Maryclaude Odermatt sont élues par applaudissements.

La composition du bureau pour l'année à venir est composée actuellement comme suit :

Présidente : Mme Amandine LOHRI

Vice-président/te : vacant

Secrétaire : Mme Marie-José HAUTIER

Vice-secrétaire : M. Jocelyn POCHOLON

Scrutatrices : Mme Murielle JELK et Mme Lucette CHATELAIN

Scrutatrices suppléantes : Madame Colette NICOLAS-PETERMANDL et Madame Maryclaude ODERMATT

La présidente Mme Maria Guichard procède à l'assermentation de Mme Amandine Lohri, par la lecture de la promesse de serment, selon l'art. 9 de la loi sur les communes.

A la fin de la lecture du texte Mme la présidente demande à Mme Amandine Lohri de lever la main droite et de dire « **Je le promets** »

Mme Amandine Lohri, lève la main et dit : « Je le promets »

Mme Amandine Lohri, nouvelle présidente du conseil communal de St-Cergue, est applaudie et accueillie par l'assistance.

▪ **Point n° 2 de l'ordre du jour**

Préavis n° 01/2017 – demande de crédit de CHF 574'560.- pour la 1^{ère} étape de la réalisation d'un parking permanent et temporaire à La Givrine en remplacement de celui existant le long de la RC 19 BP

Comme vous avez vu il y a dans le rapport de la commission des finances un amendement a été demandé.

La présidente donne la parole à M. Paul Ménard

M. Paul Ménard, municipal

Le projet présenté aujourd'hui est attendu depuis 50 ans et s'il est possible à réaliser, c'est parce qu'on a travaillé au niveau régional et non plus commune par commune. Il engage de nombreux acteurs (canton, communes de St-Cergue, Trélex, Genolier, Givrins). Toutes ces entités avec le DISREN se sont accordées sur la première étape. Ceux qui connaissent le col de La Givrine, savent qu'il y a env. 600 places de parc organisées de manière anarchique. Le projet concerne le parking. Pour l'instant on parle du remblaiement qui va s'étendre sur une période de 3 ans. Puis il y aura la réalisation du parking et des modifications routières et pour finir la 3^{ème} étape qui conduira à la mise en place d'une maison d'accueil, dont la conception sera à finaliser durant ces 3 prochaines années.

Quand on lit le rapport de la commission des finances, on peut penser que c'est un travail de dernière minute, ce qui n'est pas le cas. C'est un travail particulièrement complexe. Il y a eu plusieurs versions qui ont été faites et c'est depuis la fin de 2016, qu'il y a des négociations avec la région et avec le cercle porteur. Aujourd'hui le DISREN est un outil puissant qui permet la mise en place de structures coûteuses, et qui financera essentiellement cette première étape. La commune de St-Cergue financera env. le 10% des CHF 574'560.-.

Ce préavis concerne donc cette 1^{ère} étape y compris le futur, pour lequel nous n'avons pas encore tous les détails de qui participera au financement. Nous espérons que le canton contribuera à la remise à la nature du pâturage (côté Trélasse), où se parquent les voitures aujourd'hui. La deuxième étape sera réalisée dans 3 ans et nous permettra d'aller de l'avant.

La commune ne s'engage pas les yeux fermés. Les travaux ne démarreront que lors de l'approbation par le conseil régional, qui présentera ses projets le 20 septembre prochain. Pour cette 2^{ème} étape, l'investissement tournera autour des CHF 2,3 mio – 2,7 mio. La municipalité a prévu dans ce préavis de se réserver les droits quant à la définition de la clé de répartition, non pas pour créer un flou, mais pour nous permettre de négocier pour aller de l'avant dans ce projet auprès des 3 autres communes porteuses, afin qu'elles participent par leurs contributions.

Nous avons peut-être une vision qui n'est pas partagée par tous, mais nous devons envisager l'avenir du col de La Givrine non plus comme un lieu d'activités hivernales uniquement, mais bien plutôt avec des activités étalées sur plusieurs saisons. Je citerai comme exemple, le site de Basse-Ruche qui ne fonctionnait que l'hiver et maintenant est ouvert sur presque toute l'année.

Aujourd'hui nous demandons le futur développement touristique régional, avec un projet qui est développé non seulement par St-Cergue, mais par la région. C'est pourquoi, je vous demande d'accepter l'intégralité de ce préavis, tel que présenté. Je vous remercie

La présidente remercie M. Paul Ménard et donne la parole à M. Denis Berger

M. Denis Berger, commission des finances

Comme vous l'avez vu dans notre rapport, nous proposons un amendement à ce préavis. Nous avons beaucoup discuté avec la municipalité et sommes extrêmement positifs, tout comme la commission d'urbanisme qui prendra la parole toute à l'heure. Il faut réaliser ce projet et aller de l'avant, mais notre réflexion est la suivante.

Ce parking pour les visiteurs et, accessoirement pour les habitants de St-Cergue, coûte actuellement pour la commune de St-Cergue CHF 45'000.-. La 2^{ème} étape coûtera entre 2,7 et 3,2

mio et nous fait craindre, avec la proposition de la municipalité, dans la réserve qui a été lue, qu'il subsiste un flou et que ce flou laisse, peut-être, la porte ouverte à une imposition des mêmes proportions de financement par la commune de St-Cergue pour les étapes 2, voire l'étape 3 qui sera la maison de la nature.

Nous avons beaucoup discuté et pensé que ce flou est voulu par la municipalité, afin de ne pas faire peur au conseil régional et aux autres communes de ce conseil. Nous pensons qu'il faut être clair et que nous ne pouvons pas prendre de décision pour les étapes suivantes et dont le coût n'est pas connu. C'est la raison pour laquelle nous avons proposé cet amendement à la municipalité, qui a préféré garder sa propre formulation avec la réserve. C'est pourquoi nous vous proposons cet amendement. Si l'amendement est accepté, le préavis sera voté avec l'amendement, s'il est refusé, il sera voté tel que présenté par la municipalité.

La commission des finances est pour ce parking. La seule crainte est que l'engrenage dans lequel on pourrait mettre le doigt nous oblige à payer ces 10 %, que nous payons pour la 1^{ère} étape, pour les étapes suivantes. La formulation que nous avons proposée est un garde-fou permettant à la municipalité de négocier pour l'étape 2, dont les coûts sont inconnus. C'est dans 3 ans, ce sera une nouvelle municipalité, une nouvelle législature pour lesquels nous ne souhaitons pas engager le futur. Le futur du parking est clair, son futur financement ne l'est pas du tout.

Comme mentionné par M. Paul Ménard, ainsi que par la commission d'urbanisme, nous nous sommes posé la question de savoir pourquoi le « Grand Genève », qui est le principal utilisateur, n'est pas engagé dans le financement de ce parking. Mais pour l'instant nous sommes à l'étape 1, qui est de CHF 45'000.- pour la commune. Engagement pris par la municipalité vis-à-vis du DISREN et des autres communes. J'ai appris toute à l'heure que les oppositions ont toutes été levées et je vous propose d'aller de l'avant en ménageant le futur financier de notre commune et en acceptant cet amendement.

La présidente remercie M. Denis Berger et donne la parole à M. Frédéric Fluck

M. Frédéric Fluck, commission d'urbanisme

La commission d'urbanisme a bien étudié ce dossier et la conclusion est évidente : ce parking est nécessaire à la commune, à la région depuis bien longtemps. Nous sommes heureux de voir que ça arrive à bout touchant.

Nous parlons ici de la 1^{ère} étape qui est la réalisation du comblement et du passage sous voie et sous la route cantonale, et on ne mélange pas avec la deuxième étape qui est la concrétisation du parking lui-même.

Nous avons fait part à la municipalité d'incohérences/détails qui n'ont pas été reportés dans le préavis. Il s'agissait de la date d'entrée en vigueur du plan d'affectation qui était de 2009 et non de 1999 et du nombre de 200 places permanentes et 400 places provisoires. En réalité, il s'agit de 156 permanentes et 454 provisoires. Mais nous n'en sommes pas là actuellement.

Je ne reviendrai pas sur notre rapport, mais nous avons mis l'accent sur l'engagement de la municipalité dans le traitement paysagé et l'attention à donner à l'ensemble du projet. Nous sommes sur un site touristique et destiné à être en activité aussi bien l'hiver aussi bien que l'été. Nous avons mis également l'accent sur les travaux de comblement qui vont durer 3 ans, ce qui est long. Si la durée peut être réduite, qu'on le fasse. Il faudra également être vigilant avec les installations de chantier qui seront prévues, l'organisation du chantier (transport, stockage de matériaux, etc.) qui devront avoir un impact minimum sur le site, particulièrement en saison touristique. Il faudra que la municipalité soit bien attentive à cela en bonne collaboration avec l'entreprise qui fera le travail, pour que cela se passe au mieux.

La commission d'urbanisme recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

La présidente remercie M. Frédéric Fluck et lit les conclusions de la municipalité concernant le préavis n° 01/2017, ainsi que le texte de l'amendement de la commission des

finances, ceci afin que les conseillers comprennent l'objet soumis au vote. Puis la présidente donne la parole à M. Paul Ménard

M. Paul Ménard, municipal

Après consultation avec mes collègues et du fait que nous parlons de choses à peu près identiques, et nous serions prêts à accepter l'intégralité de l'amendement du 4^{ème} point du préavis.

La présidente remercie M. Paul Ménard et donne la parole à M. Pierre Martin

M. Pierre Martin

Q : Nous devons attendre l'approbation par le conseil régional, et s'il refuse, le projet tombe à l'eau. Par contre pour la 2^{ème} étape, si le conseil régional renonce, que se passerait-il puisque la 1^{ère} étape aurait déjà été réalisée ?

M. Paul Ménard

R : Evidemment, nous n'allons pas commencer à négocier dans 3 ans. Dès l'approbation le 20 septembre, les choses vont, immédiatement, commencer à se mettre en route pour la 2^{ème} étape. Tant au niveau du canton, qui devra participer que de la région. Ainsi que du « grand Genève » qui n'a actuellement pas grand-chose au niveau du tourisme, alors que c'est principalement des genevois qui fréquentent le col de La Givrine.

Ce sera bien sûr à la région de le faire, mais le projet est porté par St-Cergue, et nous avons les capacités de négociation pour trouver le financement. Et cela va démarrer en septembre 2017.

Le plan directeur général sur le tourisme prévoit de développer non seulement le parking, mais il y a un concept global pour que les gens posent leur voiture et voient ce qui se passe dans le parc jurassien vaudois, où les choses évoluent aussi rapidement.

La présidente remercie M. Paul Ménard et donne la parole à M. Pierre Graber

M. Pierre Graber, syndic

Je veux juste apporter une précision. Les projets du « grand Genève » ne concernent que des aménagements routiers et de mobilité et non touristiques et le parking de La Givrine n'en fait pas partie.

Pour la 2^{ème} étape, au niveau du conseil régional, il y a une réelle volonté d'aller de l'avant et de ne pas laisser la 1^{ère} étape telle quelle. Je vous rappelle que le tourisme va prendre une ampleur importante, puisqu'il a engagé un coordinateur touristique, et que nous allons financer partiellement. Ce dernier a déjà mis en réseau NRT (Nyon Région Tourisme), Parc Jura Vaudois, la commune de St-Cergue, le conseil régional et nous travaillons tous ensemble et une vraie dynamique est instaurée pour améliorer notre offre touristique sur le jura vaudois (de la Dôle à St-Georges, en passant par le zoo de La Garenne, etc.) Les outils sont en place, le train prêt à partir et si vous votez ce soir, il ne va plus s'arrêter.

La présidente remercie M. Pierre Graber et donne la parole à M. Didier Beux

M. Didier Beux

Q : Je suis partant, mais soucieux. Au vu de ce que nous avons déjà vécu. Y-a-t-il quelque chose de prévu pour régler la circulation, du fait du grand nombre de gens qui passent par le col ? Soit il faudrait passer côté Gex, ce qui est beaucoup plus long, soit on passe par le col, mais comment éviter les bouchons que nous avons déjà connus lors de la restauration des voies ?

M. Pierre Graber, syndic

R : Comme nous n'en sommes pas là, je n'ai pas encore de réponse, mais tout sera mis en œuvre pour que les camions ne gênent pas le trafic.

La présidente remercie M. Pierre Graber et donne la parole à M. Paul Ménard

M. Paul Ménard, municipal

35'000 m3. Un camion c'est env. 10m3. Ça fait 3500 camions sur 3 ans. Sachant qu'aujourd'hui il y a 6'000 voitures qui passent par jour...

La présidente remercie M. Paul Ménard, clôt la discussion et passe au vote de l'amendement fait par la commission des finances, relatif au point 4 du préavis n° 01/2017

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE :

D'accepter l'amendement de la commission des finances :

- **Accepté par :** **41 voix pour**
- **1 voix contre**

La présidente passe au vote du préavis n° 01/2017

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE :

- **Vu le préavis n° 01/2017 de la municipalité**
- **Ouï les rapports de la commission des finances et de la commission d'urbanisme**
- **Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour**

de réaliser l'étape 1 d'un parking permanent et temporaire à La Givrine en remplacement de celui existant le long de la RC 19 BP

d'entreprendre la réalisation de l'étape 1 sous condition de l'acceptation du projet par le Conseil intercommunal de Région Nyon

d'octroyer à cet effet un crédit de CHF 574'560.- TTC qui sera financé par :

- | | |
|--|---------------|
| ▪ Fonds tiers | 120'000.- CHF |
| ▪ Commune de St-Cergue | 45'500.- CHF |
| ▪ DISREN dont la répartition reste à finaliser | 409'060.- CHF |

de n'accepter la clé de répartition financière du coût des travaux, telle que présentée entre fonds tiers, cercles porteurs et solidaires du DISREN que pour la 1^{ère} étape des travaux du parking de La Givrine. Cette clé de répartition financière sera impérativement renégociée *ab initio* par la commune de St-Cergue, lorsque la phase d'étude de la 2^{ème} étape des travaux permettra d'en connaître les coûts exacts

de financer ce montant par la trésorerie courante

d'amortir l'investissement en une fois par prélèvement au compte de réserve 9282.01

- **Accepté par :** **à l'unanimité par 42 voix**

▪ **Point n° 3 de l'ordre du jour**

Préavis n° 05/2017 – présentation des comptes sur l'exercice 2016 et son rapport de gestion

Conformément à l'art. 102 du règlement communal, nous allons délibérer, puis voter d'abord sur les comptes, puis sur la gestion.

La présidente donne la parole à M. Paul Ménard

M. Paul Ménard, municipal

Aujourd'hui nous présentons les comptes 2016. Ceux-ci sont sains. Vous pouvez voir que nous avons un excédent de charges de CHF 241'000.-, mais que nous avons prévu.

St-Cergue ne diffère pas des autres communes vaudoises. Nous contrôlons peu nos finances communales, l'essentiel des factures venant du canton.

Les charges financières sont pratiquement identiques à celles de 2015. Et nous avons un résultat, qui n'était pas au budget, des ventes de DDP qui est de l'ordre de 1 mio. Nous avons eu des rentrées fiscales un peu plus élevées que prévu. Nous pensions que nous n'aurions pas de rattrapage, mais finalement on garde une situation à peu près identique.

Ce qui est important de voir c'est que bien nous soyons dans une situation légèrement déficitaire, les investissements ont repris de manière importante, et cela va continuer.

Nous avons une capacité avec notre marge d'autofinancement, qui nous permet de financer env. 50% de nos investissements et nous nous situons dans la moyenne des communes vaudoises.

Nous avons une santé financière excellente. Notre charge financière est très faible, pour chaque CHF 100.- que nous recevons, nous payons 40 cts pour régler nos dettes.

Nous sommes une commune qui couvre à 99 % ses frais pour ses déchets. Un grand merci à M. Chollet pour son travail.

Quand on regarde les comptes de fonctionnement, nous constatons que nous contrôlons nos finances communales.

Vous trouverez dans le fascicule des comptes les différents graphiques et tableaux permettant la comparaison entre le budget et les comptes, entre les différentes années, ainsi que les tableaux d'évolution des charges financières par nature, l'évolution des revenus financiers par nature, comparatifs entre les années permettent de voir l'évolution, tant des impôts que des investissements, de la péréquation, de la facture sociale, etc.

Un mot sur la facture sociale. Celle-ci continue de croître. Elle concerne beaucoup de familles qui ont des difficultés pour payer leur assurance maladie, des personnes âgées qui peinent à boucler leur fin de mois. C'est donc une facture qui est nécessaire.

Ce qu'il faut retenir, c'est qu'aujourd'hui on a les moyens de faire face au plan d'investissements que nous avons présenté au budget 2017.

Pour conclure, les finances de la commune sont solides. Je remercie encore M. Gérald Chollet pour son extraordinaire travail.

La présidente remercie M. Paul Ménard et donne la parole à Mme Christiane Maillefer

Mme Christiane Maillefer, commission de gestion

La commission de gestion s'est penchée sur les comptes 2016, mais a également eu accès à toutes sortes de documents qui nous ont permis d'analyser la gestion des comptes 2016.

Nous remercions les municipaux, ainsi que M. Gérald Chollet pour leur disponibilité et pour avoir répondu à toutes nos questions et apporté toutes les précisions nécessaires.

Je ne reviendrai pas sur notre rapport de gestion, mais je vous signale deux erreurs qui nous ont été rapportées :

1^{er} : page 2, point 4 : la marge d'autofinancement se monte à 2'193 mio avec la vente de DDP

2^{ème} : page 3 point 4.2 finances, dernier paragraphe : la phrase est juste, mais le montant est faux. Il s'agit de CHF 673'000.- et non de CHF 642'000.-.

J'aimerais signaler que le budget a été respecté, malgré un déficit un peu plus élevé que prévu. Nous nous réjouissons également de l'augmentation des emprunts dus aux investissements que la commune est en train d'entreprendre.

Au point 3 de notre rapport, nous aimerions relever que les réviseurs des comptes ont émis 3 recommandations, dont la 2^{ème} concerne le préavis 09/2016. Il faut interpréter la conclusion du préavis en précisant que l'autorisation d'aliénation pour les immeubles est dans une limite de CHF 600'000.- par cas. Il est important de le signaler, car il n'est pas indiqué dans le préavis.

Vous avez parlé dans la présentation des comptes, des coûts qui étaient influençables ou pas. Mais par contre, certains d'entre eux sont indirectement influençables. C'est pourquoi nous demandons à la municipalité d'être vigilante avec les décisions prises et les conventions qui sont signées et qui influencent ensuite directement les charges de la commune.

Au niveau des conventions, nous nous sommes penchés sur celle concernant « Télédôle ». C'est une bonne chose pour la commune que les pistes du village aient été reprises par « Télédôle » qui fait le nécessaire pour l'entretien, la gestion, le marketing, etc., avec un risque maximum de CHF 20'000.- comme nous l'avons vu toute à l'heure.

Concernant le tourisme, une nouvelle convention avec NRT sera signée cette année. Il semble que les relations s'améliorent et que le dialogue est possible. C'est pourquoi nous vous recommandons que clarifier quelles seront les prestations de NRT pour les années à venir.

Une autre recommandation concernant les augmentations des emprunts qui ont des taux très favorables mais dont on ne sait pas pour combien de temps. Il serait intéressant de faire une étude globale sur les emprunts à venir pour pouvoir encore mieux les optimiser sur le plan d'investissement avec tous ceux qui sont encore à venir.

Nous pouvons être fiers de notre gestion des déchets, nous l'avons relevé dans notre rapport.

Dernier point sur lequel nous voulions revenir. En discussion avec la municipalité, la commission de gestion a pu se rendre compte que toute la question de l'eau potable et des eaux usées est cruciale pour le village, avec de très gros investissements. On recommande de bien planifier ces travaux. Il faut relever que la commune est alimentée en eau potable avec une conduite unique, qui est vieillissante. Raison pour laquelle nous invitons à la municipalité de planifier, étudier et de se préoccuper de cette conduite unique en eau potable.

En conclusion, au vu de ces analyses, nous vous recommandons d'accepter des comptes 2016.

La présidente remercie Mme Christiane Maillefer.

La présidente ouvre la discussion chapitre après chapitre.

Ouverture de la discussion sur le chapitre **1. Administration générale** :

La parole n'étant pas demandée, la présidente clôt la discussion

Ouverture de la discussion sur le chapitre **2. Finance** :

La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt la discussion

Ouverture de la discussion sur le chapitre **3. Domaines et bâtiments** :

La parole n'étant pas demandée, la présidente clôt la discussion

Ouverture de la discussion sur le chapitre **4. Travaux** :

La parole n'étant pas demandée, la présidente clôt la discussion

Ouverture de la discussion sur le chapitre **5. Instruction publique et cultes** :

La parole n'étant pas demandée, la présidente clôt la discussion

Ouverture de la discussion sur le chapitre **6. Police et contrôle des habitants** :

La parole n'étant pas demandée, la présidente clôt la discussion

Ouverture de la discussion sur le chapitre **7. Sécurité sociale** :

La parole n'étant pas demandée, la présidente clôt la discussion

Ouverture de la discussion sur le chapitre **8. Services industriels** :

La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt la discussion chapitre par chapitre et ouvre la discussion générale sur l'ensemble du préavis.

La présidente donne la parole à M. Paul Ménard

M. Paul Ménard, municipal

Je voulais profiter de remercier M. Gérald Chollet notre boursier communal pour tout ce qu'il fait et son travail remarquable

La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt la discussion et passe au votre relatif à l'approbation des comptes 2014.

La parole n'ayant pas été demandée, la présidente clôt la discussion chapitre par chapitre et ouvre la discussion générale sur l'ensemble des comptes

La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt la discussion et passe au vote relatif au préavis n° 05/2017 – comptes 2016

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE :

- **d'accepter les comptes 2016**

- **Accepté par :** **à l'unanimité par 42 voix**

La présidente remercie MM. Paul Ménard et Gérald Chollet pour tout le travail réalisé pour la présentation de ces comptes, et ouvre la discussion concernant la gestion des comptes.

La parole n'étant pas demandée, la présidente passe au vote relatif au préavis n° 05/2017 sur la gestion des comptes 2016

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE :

- **d'accepter** la gestion de la municipalité pour l'année 2016, telle qu'elle vous a été présentée,
- **de donner décharge** à la municipalité et au boursier communal M. Gérald Chollet pour la gestion de l'année 2016

- **de donner décharge** à la commission de gestion pour son mandat concernant les comptes 2016
- **Accepté par :** **à l'unanimité par 42 voix**

La présidente remercie encore M. Gérald Chollet et lui demande de transmettre ses remerciements également aux secrétaires municipales et communales pour tout le travail qu'elles effectuent, remercie également la commission de gestion.

▪ **Point n° 4 de l'ordre du jour**

Préavis n° 06/2017 – demande de crédit de CHF 6'235'000.- TTC pour financer la construction d'une école au Vallon

La présidente donne la parole à M. Pierre Graber

M. Pierre Graber, syndic

Nous voyons aboutir le projet de notre ancienne municipalité. Toutes les étapes sont passées et nous arrivons au moment de poser la première pierre.

Le nombre d'heures passées sur ce projet est magistral et je remercie toutes les personnes qui ont participé.

Cette nouvelle école est nécessaire pour remplacer les deux qui tombent en morceaux. Enfin une école neuve, moderne, totalement sécurisée, puisqu'il n'y aura pas de voitures. La proximité du Vallon avec la salle de spectacle, de gym et la cantine. Le tout sans préteriter sur les manifestations.

La présidente remercie M. Pierre Graber et donne la parole à M. Gilles Tirvaudey

M. Gilles Tirvaudey, commission des finances

C'est une grande étude qui a été faite. En 2015 nous étions engagés avec un crédit d'étude avec un engagement sur la réalisation de cette école. Maintenant que cette étude a montré que nous étions dans les prix du budget et intégré au PDI, il faut montrer l'intérêt dans la réalisation de cette école et d'accepter ce préavis.

La présidente remercie M. Gilles Tirvaudey, ouvre la discussion et donne la parole à Mme Christiane Maillefer

Mme Christiane Maillefer

Q : Il y a une intention d'achat par l'AISGE de CHF 6,1 mio. L'école est maintenant mise au budget pour un montant de CHF 6,235 mio. Dans le rapport de la commission des finances, il est mentionné que la municipalité les a informés que le dépassement ne devrait être qu'une pure formalité. Est-ce qu'il y a quelque chose d'écrit qui permet garanti la prise en charge de ce dépassement par l'AISGE ?

La présidente remercie Mme Christiane Maillefer et donne la parole à Mme Françoise Samuel

Mme Françoise Samuel, municipale

Le crédit que nous avons soumis l'AISGE portait sur une école plus petite, avec 6 classes. Par l'étude de la population que nous avons réalisée, nous nous sommes tout de suite rendus compte que dès le premier jour de classe, nous aurions dû mettre un porta-cabine, raison pour laquelle nous avons finalement opté pour l'école à 8 classes.

Ce que nous avons voté à l'AISGE ne portait pas exactement sur le même projet. Mais ils ont été avertis et avant de les faire revoter pour la correction, nous voulions avoir les calculs justes, avec la soumission finale. En principe l'AISGE paye le prix prévu, mais au final avec les corrections.

Le crédit d'étude n'est déjà plus dans le préavis, mais il est encore dans le montant à nous rembourser par l' AISGE.

La présidente remercie Mme Françoise Samuel et donne la parole à Mme Muriel Archer-Galibourg

Mme Muriel Archer-Galibourg

Avec ce projet, on peut se demander s'il n'y a pas eu un vice de forme. L'art. 40 de notre règlement du conseil communal, dit : « qu'une commission d'urbanisme doit être nommée pour tout projet ou modification dans le domaine de l'aménagement du territoire ».

A mes yeux, il n'existe aucun rapport d'une commission d'urbanisme qui montre qu'elle a examiné le projet de l'école, ni dans l'ancienne législature, ni dans l'actuelle. Je sais que Mme la présidente a demandé une commission ad'hoc pour le préavis n° 01/2015, concernant une demande de crédit pour les frais d'étude d'une école et d'un parking souterrain. Malheureusement, il n'y avait parmi eux aucun membre de la commission d'urbanisme.

Après enquête, j'ai appris qu'il y a eu une discussion informelle entre Mme la présidente, M. Pierre Graber et l'ancienne commission d'urbanisme, où cette commission aurait renoncé à étudier le préavis de 2015 pour ne pas redoubler le travail fait par la commission ad'hoc. Ma question est : Où est le rapport de la commission d'urbanisme, expliquant qu'elle cède le droit de se prononcer sur le projet de l'école. Et s'il n'y a pas de rapport, comment peut-on demander au conseil de voter pour un projet qui n'a jamais été examiné par une commission d'urbanisme ?

Je fais partie de la commission d'urbanisme actuelle et peut vous dire que notre équipe n'a pas été consultée pour ce préavis n° 06/2017. Je rappelle donc l'art. 40 du règlement qui dit : « que tout projet concernant l'aménagement du territoire doit être examiné par la commission d'urbanisme ». Merci

La présidente remercie Mme Muriel Archer-Galibourg.

La présidente ne souhaite pas refaire l'historique de ce sujet. Mais confirme que la commission d'urbanisme avait été convoquée avec la municipalité, la commission ad'hoc et elle-même et que la ComUrb n'avait pas renoncé, mais simplement souhaité ne pas faire une double recommandation.

La présidente donne la parole à M. Frédéric Fluck

M. Frédéric Fluck, commission d'urbanisme

Je voudrais rappeler la mission de la commission d'urbanisme, qui doit se prononcer sur l'aménagement du territoire et non pas sur des projets en particulier, ni sur un projet architectural, mais sur une implantation.

A l'époque, une commission ad'hoc a été nommée et la commission d'urbanisme a été invitée à participer à une information sur la procédure et sur les études d'implantation. J'en ai parlé récemment avec Mme Marie-Joëlle Helfer-Cavillier qui faisait partie de la ComUrb, et elle m'a confirmé qu'on a participé à cette séance d'information et que notre avis sur l'implantation était le même que celui de la commission ad'hoc.

De ce fait, nous n'avons pas jugé nécessaire de rapporter formellement sur cela. Maintenant y-a-t-il eu un manquement ou un vice de forme, je ne suis pas à même de le dire, ni de juger de cela. Mais en notre âme et conscience, cela nous a semblé adéquat, puisque le résultat de l'analyse était le même.

La présidente remercie M. Frédéric Fluck et précise que si Mme Muriel Archer-Galibourg pense qu'il y a un vice de procédure, elle peut s'adresser directement à la préfecture qui pourra lui répondre.

La président donne la parole à M. James Alexander

M. James Alexander

Q : J'ai compris que la commission d'urbanisme n'était pas obligée de se prononcer sur une question d'architecture, mais je souhaiterais savoir qui, parmi nous, peut intervenir sur le domaine de l'architecture ?

Il me semble que cela n'a jamais été fait. Cela fait-il partie des prérogatives du conseil, ou est-ce le bureau d'architectes qui décide ?

La présidente remercie M. James Alexander et précise que la décision finale ne revient qu'à la municipalité, qui peut tenir compte des remarques et commentaires du conseil, et qui demande son exécution au bureau d'architecte.

La présidente redonne la parole à Mme Muriel Archer-Galibourg

Mme Muriel Archer-Galibourg

Je trouve dommage qu'il n'y ait pas eu de consultation publique sur le projet de l'école. Il n'y a pas de lieu plus important dans un village. C'est le cœur du village où se créent les liens entre les familles, qui forme la communauté et la solidarité.

Bien qu'il ne soit pas obligatoire de consulter le public, St-Cergue a loupé une opportunité d'impliquer les parties prenantes, les plus touchés par le projet c'est-à-dire les familles. Cela se fait toujours plus tant le secteur privé que public. Pour rappel, il y a eu une consultation pour le projet de la patinoire, et également pour le projet du quartier des Tencoy Dessus, mais pas pour un projet aussi important que notre école. C'est bien dommage et je vous encourage à impliquer le public dans le développement de notre village à l'avenir.

J'aimerais savoir pour quelle raison il n'y a pas eu de consultation publique ?

La présidente remercie Mme Muriel Archer-Galibourg et donne la parole à M. Pierre Graber

M. Pierre Graber, syndic

Vous avez peut-être raison. Il n'y a pas eu assez de consultation au niveau du public, mais sachez que nous avons été plutôt techniques et consulter le canton qui nous a donné le programme scolaire, avec tous les besoins en salles. Nous avons travaillé sur les besoins plus que sur le bâtiment et son apparence. Si on regarde les communes voisines, l'école n'est jamais un beau bâtiment, il s'agit plutôt de blocs, qui doivent être fonctionnels. Nous aurons nous aussi un bloc, mais qui sera évolutif et permettra la construction d'autres salles de classe à l'avenir.

Pour ce projet, nous avons consulté l'AISGE, les instituteurs qui ont pu présenter leurs besoins, les représentants de la commune. Dans la commission de construction, il y avait même le concierge qui connaît bien les besoins aussi. Nous n'avons pas consulté les familles, mais cette future école est mieux que ce que nous proposons actuellement. Par ex., il y aura moins de patrouilleurs scolaires, puisque les enfants seront dans un lieu sécurisé qui demande moins de déplacement.

Ensuite, ce projet doit avancer rapidement. Cela fait déjà 5 ans qu'il est en cours.

Et comme dans la vie, plus il y a d'avis, plus le projet devient complexe, et dans la commission de construction, il y avait beaucoup de gens. A un moment il faut trancher, pour pouvoir aller de l'avant. Alors oui, nous avons été plus techniques que philosophiques et familiaux.

La présidente remercie M. Pierre Graber et relève la pertinence de la remarque de Mme Muriel Archer-Galibourg, en effet, il est préférable de toujours être clair avec le public. Puis elle donne la parole à Mme Irina Alexander

Mme Irina Alexander

Q : Puisque nous votons pour le projet avec 2 classes de plus, il y aura un toit (pentu) ?

M. Pierre Graber

R : C'est le projet avec un demi étage de plus, mais toujours avec un toit plat pour laisser la possibilité de rajouter des étages dans le futur.

La présidente remercie M. Pierre Graber et donne la parole à Mme Christiane Maillefer

Mme Christiane Maillefer

Q : C'est un toit plat qui est prévu. Je sais que pour Jean-Jacques Rousseau il y a des difficultés pour le déneigement. Ici vous avez déjà des solutions ?

M. Pierre Graber

R : La différence avec J.-J. Rousseau qui a été construit en matériaux bon marché, c'est que cette école sera construite en béton armé. La charge de la neige a été calculée, ce qui n'était pas le cas de la construction actuelle.

La présidente remercie M. Pierre Graber et donne la parole à Mme Lauren Troska

Mme Lauren Troska

Maman de 4 enfants, je suis pour une nouvelle école. Comme j'ai pu comprendre, il n'y a pas eu de consultation par rapport à l'esthétique de cette école, mais j'ai souvenir d'une présentation de Mme Christiane Maillefer pour une proposition d'une école avec ossature bois. A cette époque, je n'ai pas compris pour quelle raison vous n'aviez pas pris en compte cette idée ?

Ma 2^{ème} question concerne l'emplacement du parking. Nous savons que les maîtresses prennent actuellement beaucoup de temps pour les déplacements entre l'école et le Vallon. Qu'en sera-t-il des mamans des tout-petits si elles doivent parquer loin de l'école. En été ça ira, mais lorsqu'il y aura de la neige, cela risque d'être plus délicat. S'il est court pour un adulte, ce n'est pas le cas pour un enfant de 4,5 ou 6 ans.

Ma 3^{ème} question concerne le nombre de classes. Actuellement il y a 4 classes à J.-J. Rousseau et 2 classes à Basse-Ruche. L'année prochaine, il faudra ouvrir une classe supplémentaire, ce qui fait 7 classes, sans compter sur les classes de dégroupement ou le local de l'UAPE. Est-ce que les 8 classes prévues dans la nouvelle école sont suffisantes ?

M. Pierre Graber, syndic

R : Je commencerai par la 3^{ème} question. Vous avez raison. L'année prochaine nous aurons 7 classes. Ce que vous ne savez peut-être pas, c'est que Le Muids va construire une école qui reprendra les 5^{èmes} et 6^{ème} Harmos (H) de St-Cergue. Tant que celle-ci n'est pas construite, l'école de St-Cergue sera pleine.

Pour l'année prochaine nous utiliserons les arcades du Vallon pour faire les classes ACT/ACM pendant la période transitoire, et qui nous évitera de louer un container. Pour le futur, la proximité du Vallon permettra son utilisation en cas de besoin pour faire tampon.

Pour la 1^{ère} question. Pourquoi nous n'avons pas fait d'ossature en bois ? Avec l'expérience que nous avons eue tant pour l'école de J.-J. Rousseau que pour celle de Basse-Ruche, l'ossature en bois n'entraîne pas en ligne de compte de notre choix pour une école qui dure de nombreuses années. Par contre, le bois sera très présent à l'intérieur (portes, armoires, décorations, etc.). Ce ne sera donc pas un bloc house en béton.

Pour la question du parking, vous n'étiez peut-être pas ici lorsque j'ai présenté le parking de La Licorne. Il y aura un parking à étage avec des places pour les enseignants et une partie dépose-minute pour les parents. Nous avons toujours le conflit entre la circulation des voitures et la sécurité des enfants. Actuellement nous recevons beaucoup de reproches, parce que M. Kupferschmidt amende les mamans qui se parquent sur la ligne jaune, censée protéger les enfants. Le mélange petits enfants et voitures est incompatible. Raison pour laquelle nous avons banni les voitures de cette future école. Les mamans devront donc prendre 5 min. de plus pour aller à l'école. Ensuite les enfants seront pris en charge pour le reste de la journée.

La présidente remercie M. Pierre Graber et redonne la parole à Mme Lauren Troska

Mme Lauren Troska

Je savais que les 5^{èmes} et 6^{ème} H descendront à Le Muids, mais effectivement l'école n'est pas encore construite.

Par rapport à l'allure de l'école et le souci de l'ossature en bois, je pense qu'il y a d'autres possibilités entre une façade en béton et une façade en bois.

Et enfin pour les mamans qui posent leurs enfants le matin et qui les récupèrent le soir, c'est 5 à 10 min. de plus. Par contre pour les mamans qui ont la chance de pouvoir s'occuper de leurs enfants, c'est 4 fois par jour qu'il faudra prendre du temps supplémentaire. Je suis d'accord que le

trafic et les enfants se mélangent mal, d'ailleurs j'apprécie le travail de M. Kupferschmidt, qui nous rappelle les règles de la circulation. Il y a assez de places de parc pour ne pas avoir à se parquer sur les lignes jaunes. Néanmoins, il y a un certain déplacement à faire.

La présidente remercie Mme Lauren Troska.

La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt la discussion et passe au vote relatif au préavis n° 06/2017

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE :

- **Vu le préavis n° 06/2017 de la municipalité**
- **Ouï le rapport de la commission des finances**
- **Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour**

d'autoriser la municipalité à contracter un emprunt pour financer la construction d'une nouvelle école au Vallon,

d'octroyer à cet effet un crédit de CHF 6'235'000.- TTC,

de financer ce montant par l'emprunt, lequel sera remboursé au moment de la revente du bâtiment à l'AISGE,

d'amortir l'investissement en une fois, au moment de la vente du bâtiment à l'AISGE

- **Accepté par :** **32 voix pour**
- **2 voix contre**
- **8 abstentions**

▪ **Point n° 5 de l'ordre du jour**

Préavis n° 07/2017 – demande d'une rallonge de crédit de CHF 176'000.- TTC pour la transformation intérieure de l'ancienne poste

La présidente donne à la parole à M. Pierre Graber

M. Pierre Graber, syndic

Lorsque nous avons racheté l'ancienne poste, nous avons demandé un crédit de CHF 200'000.- mais nous ne savions pas encore ce que nous allions faire avec ce bâtiment. Grâce aux demandes des citoyens pour des locaux ou des ateliers, nous avons pu définir son utilisation et pour ce faire, nous avons besoin d'une rallonge de CHF 176'000.-.

On nous a reproché de ne pas avoir fait appel à un architecte, mais comme nous souhaitions limiter les coûts, nous avons sollicité une entreprise générale. Celle-ci a fait les plans, et s'est chargée des démarches auprès des différents corps de métiers et nous a présenté le projet que nous votons aujourd'hui.

C'est un projet auquel nous tenons. Il a avancé très vite, puisque nous ne possédons l'immeuble que depuis 1 an. Nous avons énormément travaillé dessus et espérons une rapide réalisation.

Actuellement nous avons le permis de construire et les travaux en cours sont ceux prévus par le premier préavis, qui financera également les surfaces commerciales (fitness au sous-sol et boutique nature en surface).

Le préavis présenté aujourd'hui financera les locaux sociaux qui se trouveront au premier étage, ainsi que les mesures incendie.

La présidente remercie M. Pierre Graber et donne la parole à M. Didier Guichard

M. Didier Guichard, commission des finances

La commission des finances n'a pas de complément à rajouter à son rapport et soutient ce projet

La présidente remercie M. Didier Guichard, ouvre la discussion sur le préavis n° 07/2017 et donne la parole à M. Didier Beux

M. Didier Beux

Q : J'ai vu que nous avons l'entreprise HSE pour les mesures incendie pour un certain montant et ensuite PV mesures anti-incendie par l'entreprise générale, pour un montant beaucoup plus cher. Je voulais savoir ce que c'était ?

La présidente remercie M. Didier Beux et donne la parole à M. Pierre Graber

M. Pierre Graber, syndic

R : HSE est l'entreprise qui a réalisé l'étude anti-incendie. Comme il s'agit d'un bâtiment public, toutes les portes doivent être changées, car elles ne répondent pas aux critères anti-incendie. Il y a donc l'étude et les travaux liés aux mesures anti-incendie.

La présidente remercie M. Pierre Graber et donne la parole à M. Pierre Martin

M. Pierre Martin

Q : J'ai vu qu'il y avait pour CHF 3'500.- de désamiantage. Est-ce que cela concerne la partie qui sera démolie, et qu'il en restera dans les murs ?

La présidente remercie M. Pierre Martin et donne la parole à M. Pierre Graber

M. Pierre Graber, syndic

R : le désamiantage concernait toutes les surfaces de carrelages qui ont été démontées par une entreprise spécialisée. Le nouveau carrelage n'en contiendra pas. Par contre le toit contient de l'amiante, mais nous ne faisons pas de travaux dessus.

La présidente remercie M. Pierre Graber et donne la parole à M. Jean-François Christen

M. Jean-François Christen

Q : J'avais approché M. le Syndic pour savoir comment la place extérieure allait être aménagée. Allait-on laisser 5-6 places de parc devant ou prévoir un aménagement un peu plus agréable pour les gens se rendant au fitness ou dans les autres locaux ?

La présidente remercie M. Jean-François Christen et donne la parole à M. Pierre Graber

M. Pierre Graber, syndic

R : Nous avons fait appel à un projet d'étudiant pour l'aménagement extérieur mais ce dernier ne prévoyait pas le devant de l'ancienne poste. Pour l'instant il n'y a rien de prévu. Pour exemple, l'aménagement proposé par l'étudiante cachait la boutique par des arbres et la personne qui louera sa boutique n'était pas très contente d'avoir l'entrée cachée.

La présidente remercie M. Pierre Graber et donne la parole à Mme Christiane Maillefer

Mme Christiane Maillefer

Q : En lisant ce préavis, je me suis réjouie qu'il y ait des commerces. Le prix des travaux a quasiment doublé. Je me demande quel sera l'occupation des locaux sociaux ?

Nous avons la bibliothèque qui est ouverte 5 h par semaine, le Vallon, le carnotzet pour un petit groupe. Je trouvais déjà que ce bâtiment avait été cher à l'achat, on doit y rajouter CHF 376'000.-, mais pour quel taux d'occupation ?

La présidente remercie Mme Christiane Maillefer et donne la parole à Mme Françoise Samuel

Mme Françoise Samuel, municipale

R : Pour le local social, une chose importante qui le différenciera du carnotzet et du Vallon, c'est que l'on aura une cuisine à taille normale. Nous avons plusieurs groupes (« vivre vieux, vivre mieux », permanence juridique, cours d'échec pour jeunes, etc.) qui ont exprimé le besoin pour ce genre de local.

Des repas, goûters, thé ou café pourront y être organisés pour des groupes de 5 à 20 personnes ou plus. Le Vallon est trop grand, le carnotzet est trop petit.

La présidente remercie Mme Françoise Samuel et redonne la parole à Mme Christiane Maillefer

Mme Christiane Maillefer

J'aimerais moi aussi avoir une décapotable quand il fait beau et une 7 places lorsque mes enfants ont des copains et qu'il faut tous les transporter. Mais avez-vous déjà des « commandes fermes » pour des taux d'occupation ? Combien de fois « vivre vieux, vivre mieux » sera là par semaine ? La permanence juridique sera-t-elle ouverte une fois par semaine ? Les cours pour jeunes, une fois par mois ? etc. C'est ce genre de chiffre que j'aurai aimé avoir dans ce préavis.

La présidente remercie Mme Christiane Maillefer pour ces commentaires et donne la parole à M. Paul Ménard

M. Paul Ménard

Je vous rappelle qu'il y a un préavis qui a été accepté lors de la précédente législature et pour que ce lieu puisse être occupé par des locaux commerciaux et sociaux, il faut que l'on puisse aller de l'avant avec les travaux. Bien sûr, les associations devront animer ce lieu, mais faut-il faire des comptes d'apothicaire en se disant que cela deviendra rentable à partir de 50 % de taux d'occupation ?

Lorsque le conseil communal a accepté le préavis d'achat de l'ancienne poste, il savait ce que nous voulions mettre en place.

La présidente remercie M. Paul Ménard

La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt la discussion et passe au vote relatif au préavis n° 07/2017

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE :

- **Vu le préavis n° 07/2017 de la municipalité**
- **Ouï le rapport de la commission des finances**
- **Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour**

d'autoriser la municipalité à demander une rallonge de crédit de CHF 176'000.- TTC pour la transformation intérieure de l'ancienne poste,

d'octroyer à cet effet un crédit de CHF 176'000.- TTC,

de financer ce montant par la trésorerie courante

d'amortir l'investissement en 30 ans, via le fond de réserve 9282.01 au bilan

- | | |
|------------------------|----------------------|
| • Accepté par : | 37 voix pour |
| • | 2 voix contre |
| • | 3 abstentions |

▪ **Point n° 6 de l'ordre du jour**

Préavis n° 08/2017 – demande de crédit de CHF 204'000.- TTC, destiné à la location et à l'exploitation d'une patinoire à glace de loisir pour les 3 saisons hivernales 2017-2018 / 2018-2019 / 2019-2020

La présidente donne la parole à Mme Françoise Samuel

Mme Françoise Samuel, municipale

Cette patinoire n'est pas destinée à faire concurrence aux pistes des ski, bien au contraire. L'idée est de créer une dynamique dans le Vallon permettant aux familles qui viennent de pouvoir pratiquer des activités différentes sur le même lieu.

Elle s'inscrit également dans une stratégie globale d'animer le Vallon en été comme en hiver, afin de le rendre attractif en toute saison.

La présidente remercie Mme Françoise Samuel et donne la parole à M. Gerhard Odermatt

M. Gerhard Odermatt, commission des finances

Nous vous recommandons l'acceptation du préavis, tel que présenté. Comme nous venons de l'entendre, la municipalité a choisi une approche responsable, le risque financier est maîtrisé. Relevons que la municipalité s'appuie sur un partenariat qui a fait ses preuves dans d'autres communes dans la région, notamment Nyon, Gland et Coppet.

La présidente remercie M. Gerhard Odermatt et donne la parole à M. Frédéric Fluck

M. Frédéric Fluck, commission d'urbanisme

Nous avons une offre diversifiée de loisirs qui s'installe au Vallon et nous ne pouvons que féliciter la municipalité. Mise à part quelques petits détails d'aménagement que nous avons vus avec Mme Françoise Samuel, la commission d'urbanisme recommande l'acceptation de ce préavis.

La présidente remercie M. Frédéric Fluck, ouvre la discussion et donne la parole à M. Arnaud André

M. Arnaud André

Q : Je trouve super d'avoir une patinoire à St-Cergue. On parle de classes, de groupes, et on peut bien s'imaginer, d'après les dessins ce que représente les 270m², mais je voudrais savoir combien de personnes pourrait-elle recevoir en même temps ?

La présidente remercie M. Arnaud André et donne la parole à Mme Françoise Samuel

Mme Françoise Samuel, municipale

R : Je ne sais pas, mais mon collègue me souffle entre 40 et 60 personnes. Ce projet pourra évoluer en fonction de son succès, puisqu'il ne s'agit d'une location et nous pourrions prévoir plus grand.

La présidente remercie Mme Françoise Samuel et donne la parole à M. Didier Beux

M. Didier Beux

Q : Je suis également très content d'avoir une patinoire. J'ai regardé les montants du budget et je n'ai vu aucun montant pour les assurances. Qu'en est-il ?

La présidente remercie M. Didier Beux.

M. Gérald Chollet, demande la parole, la présidente lui donne la parole

M. Gérald Chollet

R : Nous avons une RC générale qui couvre toutes les activités et les manifestations.

La présidente remercie M. Gérald Chollet et donne la parole à M. Jean-Michel Rey

M. Jean-Michel Rey

Q : En ce qui concerne les coûts d'exploitation, connaît-on la consommation d'eau pour ce genre d'installation ?

La présidente remercie M. Jean-Michel Rey et donne la parole à Mme Françoise Samuel

Mme Françoise Samuel, municipale

R : C'est minimal, mise à part la mise en glace initiale. Par la suite il y a un peu de rajout d'eau. Cette patinoire est couplée avec une station météo qui produit de la glace de manière optimale.

La présidente remercie Mme Françoise Samuel et donne la parole à M. Pierre-André Scheidegger

M. Pierre-André Scheidegger

Q : On ne parle pas de déneigement de cette surface. Qui va s'en occuper ?

D'autre part, si vous cherchez des sponsors, avant d'aller voir la Migros, pensez aux entreprises locales.

Le plan, par rapport au terrain de tennis, est trompeur (dessin). Nous sommes allés mesurer cet après-midi avec M. Joël Cretin et c'est le tiers du terrain de tennis qui représente la patinoire. Je pense que quand il y aura 30 personnes dessus, ça fera déjà beaucoup de monde...

La présidente remercie M. Pierre-André Scheidegger et donne la parole à Mme Françoise Samuel

Mme Françoise Samuel, municipale

R : Le gérant de cette patinoire sera M. Loïc Trarieux qui gère également la buvette au pied des pistes. Nous allons lui signer un contrat et il sera rémunéré avec le 50% des revenus des entrées. Pour les sponsors, je serai ravie de faire la tournée des entreprises de St-Cergue et j'espère rencontrer des avis positifs de leur part.

En ce qui concerne la taille, c'est un peu plus petit qu'une piscine normale, mais il me semblait avoir dessiné correctement.

La présidente remercie Mme Françoise Samuel et donne la parole à Mme Karine Ringgenberg

Mme Karine Ringgenberg

Je suis allée mesurer cet après-midi avec MM. Scheidegger et Cretin, et cela ne correspondait pas au carré blanc, mais au carré bleu. Ce qui n'était pas très clair.

Q : Lorsque vous nous avez présenté le projet de l'école au Vallon et la démolition de l'école de J.-J. Rousseau, il a été suggéré la possibilité de mettre la patinoire à sa place. Aujourd'hui un autre lieu a été choisi. Quelle a été la démarche pour en arriver là ?

La présidente remercie Mme Karine Ringgenberg et donne la parole à Mme Françoise Samuel

Mme Françoise Samuel, municipale

R : C'est effectivement le carré bleu qui représente la patinoire.

En ce qui concerne l'emplacement, la patinoire ira peut-être un jour sur le terrain qu'occupe l'école J.-J. Rousseau, mais pour l'instant celle-ci est encore là pour au moins 2 ans. Avant la fin de la location des 3 ans, nous pourrons revoir, en fonction de l'expérience que nous aurons eue, comment nous continuons, tant au niveau de la taille que de l'emplacement.

La présidente remercie Mme Françoise Samuel et redonne la parole à M. Pierre-André Scheidegger

M. Pierre-André Scheidegger

Q : J'ai bien compris les explications sur le papier, mais pour le déneigement, 270 m² pour patiner, c'est petit. Mais 270m² quand il y a 40 cm de neige mouillée le matin, je doute que M. Loïc Trarieux arrive à assurer ça.

La présidente remercie m. Pierre-André Scheidegger et redonne la parole à Mme Françoise Samuel

Mme Françoise Samuel, municipale

R : Je ne sais pas exactement comment fonctionne la surfaceuse, mais nous devons probablement acheter une petite déneigeuse. C'est une question qui devra encore être traitée.

La présidente remercie Mme Françoise Samuel.

La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt la discussion et passe au vote relatif au préavis n° 08/2017

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE :

- **Vu le préavis n° 08/2017 de la municipalité**
- **Ouï le rapport de la commission des finances**
- **Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour**

d'accorder un crédit de CHF 204'000.- TTC destiné à la location et l'exploitation d'une patinoire à glace de loisir pour trois saisons hivernales

- | | |
|------------------------|----------------------|
| • Accepté par : | 34 voix pour |
| • | 2 voix contre |
| • | 6 abstentions |

▪ **Point n° 7 de l'ordre du jour**

Préavis n° 09/2017 – demande de crédit de CHF 99'700.- TTC pour les travaux de renouvellement de la place de jeux

La présidente donne la parole à M. Laurent Mathez

M. Laurent Mathez, municipal

Nous nous devons d'améliorer la place de jeux au niveau de la sécurité. La municipalité a choisi une grande installation pour en remplacer trois. En libérant un peu le bas de la place de jeux, nous pourrions peut-être faire un petit terrain de foot pour les enfants, puisque c'est le seul endroit plus ou moins plat.

La présidente remercie M. Laurent Mathez et donne la parole à M. Gabriel Galibourg

M. Gabriel Galibourg, commission des finances

La commission des finances soutient ce préavis.

Certains auront peut-être noté la différence entre le titre sur le préavis de la municipalité et celui de notre rapport « *Travaux de renouvellement* ». Nous avons suggéré de changer le titre, puisque c'est principalement l'achat du nouveau jeu qui chiffre ce préavis. Nous nous étions mis d'accord sur ce changement, mais avec tout ce qu'il a fallu faire, on peut comprendre cet oubli.

La présidente remercie M. Gabriel Galibourg et donne la parole à M. Frédéric Fluck

M. Frédéric Fluck, commission d'urbanisme

Le renouvellement de la place de jeu nous avait déjà été présenté l'année dernière et la commission d'urbanisme était septique quant aux jeux et matériaux proposés. Aujourd'hui le concept est génial, avec une offre très diversifiée sur l'ensemble du jeu. De plus, il est en bois suisse. Toutefois, l'emplacement indiqué sur le plan n'est pas tout à fait exact. La commission d'urbanisme recommande l'acceptation de ce préavis.

La présidente remercie M. Frédéric Fluck, ouvre la discussion et donne la parole à Mme Karine Ringgenberg

Mme Karine Ringgenberg

Q : Je ne pensais pas que St-Cergue avait les moyens de s'offrir un mini parc aventure, c'est bien. Avec une structure si grande, ne doit-il pas y avoir quelqu'un qui surveille pour assurer la sécurité des enfants ?

La présidente remercie Mme Karine Ringgenberg et donne la parole à M. Laurent Mathez

M. Laurent Mathez, municipal

R : Pour cette place de jeux, comme pour toutes les places de jeux, les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents, ou des personnes qui les surveillent. La hauteur de chute n'est pas plus haute que celle que nous avons actuellement. Le jeu est effectivement plus grand, mais il remplace les 3 jeux que nous avons, donc un peu similaire. Les dalles antichocs sont également plus conséquentes.

La présidente remercie M. Laurent Mathez et donne la parole à Mme Amandine Lohri

Mme Amandine Lohri

Q : Y-aura-t-il encore des balançoires ?

M. Laurent Mathez, municipal

R : Les balançoires restent. Ce sont les seules qu'on ne démonte pas et qui sont encore en état. Les 3 que nous changeons sont prioritaires, car ils montrent des signes de fatigue, fissures et usure.

Je voudrais rajouter que si nous avons remplacé les 3 jeux, il en aurait coûté à peu près le même montant.

La présidente remercie M. Laurent Mathez La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt la discussion et passe au vote relatif au préavis n° 09/2017

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE :

- **Vu le préavis n° 09/2017 de la municipalité**
- **Ouï les rapports de la commission des finances et de la commission d'urbanisme**
- **Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour**

d'autoriser la demande de crédit de CHF 99'700.- TTC pour des travaux de renouvellement de la place de jeux,

d'octroyer à cet effet un crédit de CHF 99'700.- TTC,

de financer cet investissement par la trésorerie courante,

d'amortir cet investissement sur une période de 10 ans.

- | | |
|------------------------|----------------------|
| • Accepté par : | 37 voix pour |
| • | 2 voix contre |
| • | 3 abstentions |

▪ **Point n° 8 de l'ordre du jour**

Préavis n° 10/2017 – demande de crédit de CHF 245'000.- TTC pour l'achat d'un véhicule multi-usages pour la voirie

La présidente donne la parole à M. Laurent Mathez

M. Mathez, municipal

Ce préavis arrive un peu au dernier moment. Nous nous devons de remplacer notre véhicule de la voirie. Il arrive au bout. Nous espérons pouvoir le pousser jusqu'à l'hiver prochain. Nous avons passé l'expertise la semaine dernière et il y beaucoup de travaux à faire et il était plus favorable de faire ce préavis pour renouveler ce véhicule plutôt que de faire les réparations (châssis complètement rouillé, système hydraulique à refaire, les freins, les pare-boue, la lame à neige fichue, etc.) Le véhicule que nous proposons est totalement équipé (lame à neige, saleuse et réservoir d'eau).

La présidente remercie M. Laurent Mathez, donne la parole à la commission des finances qui ne souhaite pas commenter et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la présidente clôt la discussion et passe au vote relatif au préavis n° 10/2017

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE :

- **Vu le préavis n° 010/2017 de la municipalité**
- **Ouï le rapport de la commission des finances**
- **Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour**

d'autoriser la municipalité à remplacer un véhicule de la voirie,

d'octroyer à cet effet un crédit de CHF 245'000.- TTC,

de financer ce montant par la trésorerie courante,

d'amortir l'investissement en 10 ans.

- | | |
|------------------------|----------------------|
| • Accepté par : | 41 voix pour |
| • | 0 voix contre |
| • | 1 abstention |

▪ **Point n° 9 de l'ordre du jour**

Propositions individuelles et divers

La présidente donne la parole à M. Georges Chatelain pour un retour de la manifestation « Rétro-Moto internationale »

M. Georges Chatelain

Nous avons eu plus de 300 participants et env. 180 bénévoles. Une dizaine de pays était représentés, nous avons eu deux publicités gratuites de la part de la TSR durant le grand prix d'Espagne, une exposition de 40 motos dans la salle de gymnastique avec projection de films et de photos. Les restaurants et les hôtels de St-Cergue et alentours étaient complets. Pour la première fois, l'entrée était gratuite et nous avons eu plusieurs milliers de visiteurs. Nous n'avons déploré aucun accident, ni blessures. Nous avons bénéficié d'une excellente collaboration avec la gendarmerie vaudoise et le comité d'organisation remercie la municipalité de St-Cergue, les

pompiers, les ambulanciers, le service de la voirie, M. Yvan Demierre, les bénévoles pour leur collaboration. La prochaine « Rétro-moto » aura lieu en 2019 et nous célébrerons le 10^{ème} anniversaire.

La présidente remercie M. Georges Chatelain qui est vivement applaudi et donne la parole à M. Yves De Garrini pour un feed-back des 10 ans de l'ACP à Trélex

M. Yves De Garrini

C'est plutôt pour un retour de notre réunion de jeudi dernier. Un petit changement de délégué de notre municipalité. Notre syndic M. Pierre Graber a été remplacé par M. Laurent Mathez, qui a été assermenté. Je ne vais pas vous donner tous les détails de cette séance, mais vous distribuerai un rapport en milieu de législature.

Il y a un léger déficit d'exploitation pour 2016 et l'association a décidé de ne pas baisser le prix d'achat du bois aux communes, mais a préféré augmenter légèrement le prix de la vente des plaquettes.

Il y a quelques problématiques qui ont été évoquées qui sont politiques/commerciales, comme une grande concurrence avec les pellets. ACP permet de consommer une énergie renouvelable locale et pour les communes qui vendent et fournissent le bois, elles trouvent un débouché intéressant au vu de la conjoncture actuelle forestière.

Egalement des problématiques qui viennent de l'état, de l'ordre environnemental, avec la mise en pratique de l'OPair (ordonnance sur la protection de l'air). St-Cergue est concernée par ce problème, notamment au Vallon et également pour certains propriétaires privés. Il serait intéressant que la municipalité s'exprime à ce sujet, si ce n'est pas aujourd'hui, peut-être une prochaine fois.

La présidente remercie M. Yves de Garrini et donne la parole à Mme Amandine Lohri

Mme Amandine Lohri

Q : Sur le nouveau panneau d'info devant la commune, il est indiqué bienvenue à St-Cergue : soleil, sport et santé. Mais il est quelque chose qui nuit à la santé, c'est la pollution sonore. C'est avec plaisir que j'ai entendu que des améliorations ont été faites sur certains tronçons.

Est-ce que d'autres lieux sont à l'étude ? Est-ce qu'on peut mettre en place une campagne de sensibilisation, éventuellement avec des panneaux (avec smileys) comme pour la vitesse ? voire de créer une commission ad'hoc autour de cette problématique ? Je précise que je ne vise pas des manifestations telles que la « Rétro-moto » qui sont bisannuelle et pas comparable.

La présidente remercie Mme Amandine Lohri et donne la parole à M. Pierre Graber

M. Pierre Graber, syndic

R : Le canton de Vaud fait une étude sur le bruit dans la plupart des villes. Il en résulte qu'il faudrait mettre des revêtements phono absorbants, en plaine comme en altitude. Le problème c'est que le phono absorbant n'est pas compatible avec le gel et dégel de nos routes, et donc la qualité de celui-ci serait inférieure. Nous avons donc 3 possibilités : soit on met des phonos absorbants, soit on met des parois anti bruit, soit on baisse la vitesse.

Pour les Pralies, le canton préconisait les parois anti bruit. Mais pour nous, il est impossible de maîtriser le déneigement avec des parois anti bruit transparentes. Les Pralies étant à la charge du canton uniquement, celui-ci a décidé de réduire la vitesse de 70 à 60 km/h, sans mettre de paroi ni de phono-absorbant.

Pour le village, l'étude a montré que certaines maisons (le Point du Jour, les Cheseaux, certaines maisons de la Cure à La Bourriaz, etc.) dépassent les normes en décibels. Elles auront la possibilité dans le futur de demander des subsides pour changer les fenêtres, ce qui représente une 4^{ème} possibilité.

Nous n'avons pas prévu de mettre de sonomètre avec des smileys, mais on peut se renseigner.

La présidente remercie M. Pierre Graber et donne la parole à M. Didier Beux

M. Didier Beux

Je voulais faire un feedback sur ACP. Nous étions nombreux et l'organisation était très bonne. J'ai beaucoup appris par rapport aux gardes forestiers. Nous avons eu beaucoup de détails sur l'exploitation de la forêt.

Je pense que l'augmentation du prix des plaquettes est également dû à l'achat d'un nouveau camion qui a un plus grand débit. Nous avons pu voir comment il fonctionnait. D'ailleurs les couteaux sont changés quotidiennement, car complètement usés, ce qui a aussi un prix. Mais ils nous ont montré que tout était bien géré et qu'il y a des possibilités.

Bien sûr pour quelqu'un qui a un chauffage électrique, le changement est très coûteux, mais pour qui a un chauffage à mazout, l'installation est déjà faite, il faut juste changer la chaudière et troquer avec le bois.

Et pour St-Cergue, nous avons une énergie renouvelable ce qui n'est pas négligeable.

La présidente remercie M. Didier Beux et donne la parole à M. Pierre-André Scheidegger

M. Pierre-André Scheidegger

J'ai 3 questions :

- La patinoire de Nyon fait le double de celle prévue à St-Cergue et est prévue pour 20 à 25 personnes, donc pour St-Cergue une quinzaine de personnes.
- Je reviens sur mon intervention du dernier conseil au sujet d'une zone artisanale aux Cheseaux, pour savoir si vous aviez du nouveau.
- Je voulais féliciter la municipalité pour le panneau d'affichage qui je crois est en prêt ou loué, et lui demander d'étudier la possibilité d'en être propriétaire. Ce panneau est une très bonne chose pour St-Cergue.

La présidente remercie M. Pierre-André Scheidegger et donne la parole à M. Pierre Graber

M. Pierre Graber, syndic

- Le panneau lumineux est en prêt et il nous intéresse. Pour l'instant nous avons une offre à CHF 20'000.-, que nous trouvons trop chère. Mais nous allons faire une étude à ce sujet.
- J'ai rencontré les propriétaires des Cheseaux qui ne sont pas intéressés à vendre, ce qui clôt la discussion. D'autre part le site est en zone touristique, il faudrait changer l'affectation en zone artisanale, mais ça dévaloriserait le camping qui est à cet endroit.
- Si on ne peut mettre que 15 personnes sur la patinoire, il faut penser que c'est un début, un essai et dans le futur elle pourra être agrandie. C'est complètement flexible.

La présidente remercie M. Pierre Graber et donne la parole à Mme Amandine Lohri

Mme Amandine Lohri

Ma remarque au sujet du bruit ne concerne pas uniquement les habitations, mais également les randonneurs.

On vient aussi à St-Cergue pour se promener et la pollution sonore ne s'arrête pas au périmètre du village, mais va bien au-delà. Il y a peut-être une réflexion à faire et je vous remercie d'en tenir compte.

La présidente remercie Mme Amandine Lohri et donne la parole à M. Pierre Graber

M. Pierre Graber, syndic

Ma réponse ne va peut-être pas vous plaire, mais nous venons de voter plusieurs préavis pour favoriser le tourisme et amener du monde à St-Cergue et il ne faudrait pas, pour éviter la pollution sonore, en faire un village mort comme Arzier ou Le Muids.

La pollution sonore due aux vaches et aux motos qui montent ici, nous ne pouvons pas les maîtriser.

La présidente remercie M. Pierre Graber et donne la parole à M. Yves De Garrini

M. Yves De Garrini

Ces nuisances pourraient être réduites, si les utilisateurs de la route blanche ne se croyaient pas sur un circuit, mais sur une route de déplacement.

Il y a aussi un impact économique sur les commerçants, qui comme lors du jeudi de l'ascension, se retrouve avec une route fermée pour cause d'accident, à l'heure où les gens montent à St-Cergue.

Ce n'est pas un reproche, mais je crois qu'il faut inviter les partenaires cantonaux de la sécurité et de la gendarmerie à intervenir. Je crois que nous avons été trop longtemps dans l'exagération de ce comportement routier.

Je ne suis certainement pas la personne qui va le plus regretter Mme la présidente, mais je pense que nous pouvons l'applaudir pour tout le travail qu'elle a fait.

La présidente remercie M. Yves De Garrini ainsi que tous les conseillers.

M. Laurent Mathez, au nom de la commune de St-Cergue remet un cadeau à Mme la présidente, qui reçoit également un bouquet de fleurs de la part du bureau du conseil.

Mme Maria Guichard remercie l'assistance, et toutes les personnes avec qui elle a collaborée durant ces 4 ans.

La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt la discussion et rappelle que le prochain conseil aura lieu le 3 octobre 2017, l'heure sera communiquée en temps voulu.

Elle rappelle que lors du prochain conseil il faudra 2 à 3 conseillers, pour occuper le poste de vice-président/e et de délégués pour le RAT et l'AISGE en remplacement de Mme Amandine Lohri et de Mme Francine Lang.

La parole n'étant plus demandée la présidente clôt la discussion

La présidence clôt la séance à 22h30

La présidente

Maria Guichard



La secrétaire

Maria-José Hautier

DEMANDE DE CORRECTION DU PV de la dernière séance du CC du 28.03.17

Madame la Présidente,

Monsieur le Syndic,

Chères et chers collègues de l'exécutif et du législatif,

A la lecture du PV de notre séance du 28.03.17, je me permets de vous solliciter d'importantes rectifications.

En bas de la page 15, l'extrême résumé que vous faites de mon intervention révèle des erreurs dont vous voudrez bien tenir compte de la manière suivante :

- J' ai en effet fait référence à un article de la Côte signé par Mme Sutter, habitante de St-Cergue, et absente à notre séance du Conseil Communal du 6 décembre 2016. Cet article portait sur le sujet du compte-rendu de cette séance et non pas sur les créances de la Sté de Développement.
- J' ai effectivement fermement dénoncé la conclusion de cet article, en particulier l' amalgame établi entre le ré-haussement du plafond d' endettement de notre Commune et de soi-disant créances-cautions de cette Société pour un montant de plus de Fr. 105'000.--, sans que cela ait été discuté dans notre séance, causant ainsi un préjudice surprenant pour cette Société.
- Je n' ai jamais eu la prétention de faire un compte -rendu de l' historique et des comptes de cette Société. J' ai tenté, à titre personnel, de rappeler, qu' entre autres, ces créances (dettes des dévalkarts et canons à neige) et cautions du Pavillon de l' Office du Tourisme, résultats de la relation, à l' époque, entre l' OT et la Commune avaient été balancées, pour diverses raisons administratives et politiques aux comptes et budgets de la Société de Développement de St-Cergue.

Je vous prie Madame la Présidente de lire intégralement cette demande de modification du PV du 28.03.17, et sous réserve d' approbation, de la joindre intégralement aussi au PV de notre séance du jour.

Persuadé de votre compréhension, je vous remercie et salue chacune et chacun. Et tout particulièrement la nouvelle secrétaire pour son travail.

St-Cergue, le 20 juin 2017.

M. Yves De Garrini

